

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, SEPTEMBER 30, 1987

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill S-10, An Act to revive Yellowknife Electric Ltd. and to provide for its continuance under the Canada Business Corporations Act, met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 208 West Block, the Chairman, Anthony Roman, presiding.

Members of the Committee present: David Berger, Robert Horner, Jim Fulton, Dave Nickerson and Peter Peterson.

Anthony Roman, announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 93(2).

The Order of Reference, dated Friday, September 18, 1987, being read as follows:

ORDERED,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of Jim Fulton, it was agreed,—That the Committee print 25 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

The Preamble carried.

Clauses 1, 2, 3 and 4 severally carried.

The Title carried.

Bill S-10 carried.

The Chairman was instructed to report Bill S-10 to the House.

At 3:46 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

G.A. Sandy Birch
Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 30 SEPTEMBRE 1987

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le Projet de loi S-10, Loi reconstituant la société Yellowknife Electric Ltd. et prévoyant sa prorogation sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, se réunit à 15 h 35, dans la salle 208, Édifice de l'ouest, sous la présidence d'Anthony Roman, (*président*).

Membres du Comité présents: David Berger, Robert Horner, Jim Fulton, Dave Nickerson et Peter Peterson.

Anthony Roman annonce sa nomination à la présidence du Comité conformément au paragraphe 93(2) du Règlement.

L'ordre de renvoi, en date du vendredi 18 septembre 1987, se lit comme suit:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Sur motion de Jim Fulton, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 25 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*.

Le préambule est adopté.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont respectivement adoptés.

Le titre est adopté.

Le Projet de loi S-10 est adopté.

Le président est prié de faire rapport à la Chambre du Projet de loi S-10.

À 15 h 46, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
G.A. Sandy Birch